



Ce que défend le Réseau Compost Citoyen : La Prévention et la Gestion de Proximité des Biodéchets (PG-Prox)

Décarboner le traitement des déchets et revitaliser les sols

Comme son nom l'indique, la première action à mener est la « prévention ». Cela consiste à commencer par éviter de produire des déchets en cuisine et au jardin. On peut utiliser l'ensemble des techniques pour mettre en œuvre la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective ou à la maison. Au jardin, la réduction des déchets se prévoit dès la conception d'un espace vert -privé ou public- pour permettre le retour au sol sous forme de paillis ou mulching des déchets verts au sein même du jardin (gestion intégrée) et favoriser le développement de la biodiversité.

Cependant, même en réduisant drastiquement le gaspillage alimentaire et en développant au maximum la gestion intégrée des espaces verts, une quantité importante de biodéchets reste produite alors que dans bien des territoires, il n'existe à l'heure actuelle aucune solution pour leur tri à la source, en particulier pour les déchets de cuisine et table.

En milieu rural ou péri-urbain, où l'habitat est éparé, nous défendons la généralisation du compostage domestique, en fournissant du matériel conçu et construit localement et la formation des citoyennes et citoyens.

Là où la densité de l'habitat ne permet pas la généralisation des composteurs individuels, nous préconisons la mise en place de sites de compostage partagé. Alors que de nombreux programmes urbains mettent en avant le retour de la nature en ville, notamment par la plantation de centaines d'arbres au cœur des centres urbains, il est impératif de re-nourrir les sols, trop longuement imperméabilisés, avec de l'amendement organique. D'autant plus qu'un nombre croissant de collectivités territoriales ont mis en œuvre une politique zéro- produit phytosanitaire sur leurs territoires et qu'il est donc essentiel de fournir aux jardiniers urbains des matières pour l'amendement des sols produites localement permettant de répondre à cette contrainte.

Nous souhaitons mettre en lumière les principaux éléments à prendre en compte pour mettre en place une politique publique ou une activité économique de gestion de proximité des biodéchets adaptée à un territoire.

1) Participation Citoyenne

La participation des citoyennes et citoyens dans le changement qu'implique le tri et la valorisation des biodéchets à la source est importante pour la bonne compréhension des enjeux et l'adoption de cette nouvelle pratique.

A cette fin, nous recommandons que les habitant.e.s soient informé.e.s par une campagne d'information dimensionnée et ciblée indiquant les sites de compostage disponibles à proximité,

notamment les sites vitrines à mettre particulièrement en avant. Il faut également donner la possibilité aux citoyen.nes.s de se rencontrer, bien appréhender le processus et s'engager à leur niveau de manière adaptée en devenant référent.e de site selon le référentiel développé par l'ADEME. Tous les sites de compostage doivent comporter une signalétique claire indiquant les modalités de participation au site en lettres et en schémas correspondant aux critères définis par la Démarche Qualité mise en place par le Réseau Compost Citoyen.

Chaque site de compostage doit être accompagné en amont de sa mise en place et sur une année au moins suite à son lancement par un Guide ou un Maître Composteur certifié. Celui-ci veillera au choix du meilleur emplacement et à la bonne appropriation par les habitants des gestes du compostage afin que chaque site représente un mouvement collectif voué à devenir autonome avec le temps. Des réseaux d'habitant.e.s référent.e.s de sites pourront être formé.e.s afin de faciliter la diffusion des meilleures pratiques et trouver un lien d'entraide ou de soutien.

2) Développement endogène

Nous pensons que chaque territoire doit être en mesure de choisir et panacher les solutions de gestion des biodéchets qui lui semblent pertinentes en favorisant toujours la gestion de proximité par compostage individuel / partagé / autonome en établissement. Les coûts engendrés par cette gestion de proximité devront prioritairement se transformer en retombées financières pour des acteurs du bassin de vie ([Tel que défini par l'Insee](#)). C'est-à-dire favoriser l'emploi local, l'utilisation de ressources du territoire, notamment pour la fabrication de bacs de compostage et la fourniture des matières sèches et la réutilisation des déchets.

Dans le cas où aucune structure existante ne posséderait les compétences requises dans un domaine, nous encourageons le développement de la formation sur le sujet et/ou le recrutement de compétences au sein de la collectivité pour permettre de répondre localement aux besoins.

3) Retour au Sol

Il faut rappeler que l'objectif premier de la gestion de proximité des biodéchets est le retour au sol des matières ainsi valorisées. Cela permet de rendre au sol un amendement vivant, riche et sain. Afin de permettre cette circularité au cœur des villes, il est important d'identifier des exutoires avec les espaces verts publics et privés et de sensibiliser et former leurs gestionnaires pour lever les réticences à l'utilisation de cet apport. Dans le cas d'une collecte de proximité, en mobilité douce ou décarbonée, l'identification d'agriculteurs urbains ou périurbains, où de friches dont les sols nécessitent d'être revitalisés pouvant bénéficier du compost produit est essentiel.

Afin d'obtenir un amendement de qualité agronomique, nous rappelons à nouveau l'importance de la formation des habitants, des agents et des structures assurant le suivi aux bons procédés du compost selon un cahier des charges clair qui prendra notamment en compte les intrants, la durée de maturation et les fréquences de retournement. Enfin, les collectivités pourront étudier les besoins en compost sur l'ensemble de leur territoire en faisant un état des lieux de la vie de leurs sols, sur les surfaces agricoles, les surfaces de parcs et jardins et les surfaces nouvellement désimperméabilisées.

4) Low-Tech

Le compostage est un procédé naturel. Dans le cadre de la gestion de proximité, celui-ci est simplement accompagné afin qu'il se fasse dans des conditions optimales, mais similaires à ce que l'on observe naturellement. Le réseau fait un travail de veille et d'information sur les meilleurs procédés et matériels disponibles afin de déployer sur l'ensemble des territoires des solutions efficaces et ergonomiques permettant la gestion des matières avec confort et sécurité. Une attention

particulière au matériel fourni devra être portée pour les sites recevant plus de 10 tonnes de matières en traitement par an. Selon les volumes et le travail à fournir par les opérateurs du site (bénévoles ou salariés), des machines légères pourront être employées afin d'améliorer l'ergonomie et préserver leur santé.

5) Empreinte carbone et déplacement des matières

Enfin, un dernier point nous semble essentiel à prendre en compte : piloter l'ensemble du déploiement de la prévention et gestion de proximité au prisme de son empreinte carbone. Cela nécessite d'avoir un œil attentif dans l'origine et les matériaux des fournitures achetées, mais aussi dans les déplacements de compost à l'occasion de collectes de biodéchets ou de transferts de compost mûr qui, comme mentionné précédemment, devraient se limiter au sein des limites d'un bassin de vie ([Tel que défini par l'Insee](#)). Nous rappelons que la gestion actuelle des déchets est génératrice de 3% des émissions de gaz à effet de serre en France et que la Prévention et Gestion de proximité devra jouer un rôle essentiel dans la réduction de ceux-ci. Afin de pouvoir piloter les matières effectivement détournées et faciliter la gestion des sites de compostage partagé, le Réseau Compost Citoyen encourage la mise en place d'outils de suivi partagé entre les citoyens, la collectivité et son éventuel prestataire..

Complémentarités avec une collecte des biodéchets

Quelles solutions complémentaires quand la prévention et la gestion de proximité ne sont pas suffisantes (centre urbain dense par ex.) ?

Nous défendons une complémentarité avec d'autres solutions qui visent un retour au sol des matières de manière qualitative, après une valorisation par compostage uniquement. Nous souhaitons favoriser les circuits alimentaires afin que les matières compostées retournent au sol sur le même territoire que celui où la collecte aura été faite. Si la collecte est nécessaire, nous préconisons qu'elle soit faite après un processus de pré-compostage. Celui-ci permet en effet de réduire drastiquement les fréquences de collecte et de garantir la séquestration du carbone dans les matières pour que celui-ci ne s'évapore pas dans l'atmosphère et vienne plutôt nourrir les sols.